



## Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 14 novembre 2023

Salle de rencontre 1202C

19 h 00 à 21 h 00

Procès-verbal

### Sont présents :

		Présent(e)	Absent(e)
1-	Gaudreau, Roxanne	Absent(e) )	Enseignante
2-	Duciaume-Bertrand, Olivier	Présent(e)	Enseignant
3-	Paquette, Fanny	Absent(e) )	Enseignante
4-	Beaudry, Isabelle	Présent(e)	Enseignante
5-	Alciné, Jems	Présent(e)	Employée de soutien
6-	Gauthier, Alain	Présent(e)	Parent
8-	Baril, Chantal	Présent(e)	Parent
9-	Rouleau, Marc-André	Présent(e)	Parent
10-	Fortin, Karine	Présent(e)	Parent
11-	Langlois, Nancy	Présent(e)	Parent

12-	Dagenais, Carole	Présent(e)	Parent
13 -	Gagnon, Sylvain	Présent(e)	Parent
14 -	Gauthier, Jacinthe	Présent(e)	Parent, EHDAA
15 -	Guillen, Jeanne Kelly	Absent(e)	Parent, EHDAA (Sub)
16 -	Rainville, Nathalie	Absent(e)	Parent
17-	Aubé, Anne Stéphanie	Présent(e)	Personnel professionnelle
18-	Lafortune, Serge	Présent(e)	Membre de la communauté
19-	VACANT		Membre de la communauté
20-	Konate, Aminah Grace	Présent(e)	Élève, secondaire 5
	Giroux, Philippe Carlos	Présent(e)	Élève, secondaire 4

**Sont également présents à la table du conseil :**

Présent(e)	François Bélanger	Directeur
Absent(e)	Caroline Bouchard	Agente d'administration
Présent(e)	Isabelle Legault	Direction adjointe
Absent(e)	Anik Philippe	Direction adjointe
Présent(e)	Ndeye Thiam	Direction adjointe
Absent(e)	Michel Verreault	Gestionnaire d'établissement

\* La copie de la liste des présences est déposée en annexe I au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

## OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H05

<b>1 a)</b>	<b>MOT DE BIENVENUE, PRÉSENCES ET QUORUM</b>
	Présences et vérification du quorum (19h05) Ouverture de la séance par le président, Monsieur Alain Gauthier. Il souhaite à tous la bienvenue et confirme qu'il y a quorum.

<b>2 -</b>	<b>QUESTIONS DU PUBLIC</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Monsieur Olivier Duciaume-Bertrand demande un suivi de la liste des travaux à terminer, des déficiences.</li> <li>✓ Monsieur Marc-André Rouleau veut ajouter un point sur l'état des négociations.</li></ul>

<b>3 -</b>	<b>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b>
046 – CÉ20231114- 01	<p><b>CONSIDÉRANT</b> que monsieur François Bélanger, directeur, a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 14 novembre 2023;</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu;</p> <p><b>EN CONSÉQUENCE</b>, sur proposition de Madame Gauthier et appuyé par Madame Dagenais il est résolu à l'unanimité à 19h15:</p> <p><b>D'ADOPTER</b> avec <b>modifications</b>, l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 14 novembre 2023;</p>

<b>4 -</b>	<b>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 OCTOBRE 2023</b>
046 – CÉ20231114- 02	<b>PRÉAMBULE</b>

	<p><b>CONSIDÉRANT</b> que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2023 plus de six (6) jours avant la tenue de la présente séance;</p> <p><b>EN CONSÉQUENCE</b>, sur proposition de Madame Isabelle Beaudry et appuyé par Monsieur Marc-André Rouleau, il est résolu :</p> <p><b>DE DISPENSER</b> la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2023;</p> <p><b>D'ADOPTER</b>, tel que déposé (ou avec modifications), le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2023 du Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu;</p>
--	--

<b>5 -</b>	<b>SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL</b>
	<p>Madame Jacinthe Gauthier demande un suivi part rapport à la distribution des ordinateurs portables pour les élèves EHDAA (<i>mesure 30810 – Outils d'adaptation</i>). Monsieur François Bélanger indique que le nombre serait insuffisant pour répondre aux besoins à l'heure actuelle, mais que les ressources sont mobilisées et les commandes ont été faites. Le manque de matériel informatique se situe au niveau des élèves de VE .</p>

<b>6 -</b>	<b>TRAVAUX DU CONSEIL</b>
<b>6 a)</b>	<b>PLAN DE LUTTE VIR</b>
<p>046 – CÉ20231114- 03</p>	<p>Madame Ndeye Thiam présente le plan de lutte contre la violence et l'intimidation. Elle explique qu'un feuillet explicatif sera envoyé aux parents par courriel.</p> <p>Monsieur Sylvain Gagnon suggère d'éviter les acronymes et d'alléger le texte. Il serait préférable de diriger les parents vers les personnes-ressources et d'indiquer les coordonnées de celle-ci.</p>

	<p>Monsieur Alain Gauthier, président, demande à ce que soit réviser le titre du feuiller explicatif : « Plan de lutte contre l’intimidation et la violence» pour «Plan de lutte contre la violence et l’intimidation», car il ne concorde pas avec l’acronyme VI.</p>
<p><b>6 B)</b></p>	<p><b>RÉSOLUTION : DIRECTIVE DU MINISTRE UTILISATION DES APPAREILS ÉLECTRONIQUES PAR LES ÉLÈVES DANS LES LOCAUX DE L’ÉCOLE</b></p>
<p>046 – CÉ20231114- 04</p>	<p>CONSIDÉRANT QU’en vertu des deux premiers alinéas de l’article 459.6 de la <i>Loi sur l’Instruction publique</i> (chapitre I-13.3) (ci-après « LIP ») le ministre de l’Éducation peut notamment, dans le cadre des responsabilités qui lui sont confiées, émettre des directives à un ou plusieurs centres de services scolaires portant sur l’administration, l’organisation, le fonctionnement ou les actions de ceux-ci ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le ministre de l’Éducation a émis une directive concernant l’utilisation du cellulaire, des écouteurs, la montre intelligente et d’autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux des écoles et des centres de formation professionnelle des centres de services scolaires où sont dispensés de l’enseignement de l’éducation préscolaire et des services d’enseignement primaire et secondaire ;</p> <p>CONSIDÉRANT QU’en vertu du deuxième alinéa de l’article 201 de la LIP, le directeur général du centre de services scolaire assure notamment la gestion courante des activités du centre de services scolaire;</p> <p>CONSIDÉRANT QU’en vertu du deuxième alinéa de l’article 96.12 de la LIP, le directeur de l’école s’assure notamment de l’application des décisions du conseil d’établissement et des autres dispositions qui régissent l’école;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la directive s’appuie d’abord sur la priorité accordée à la réussite éducative des élèves ainsi qu’à leur bien-être, en favorisant un climat plus propice à l’enseignement et à l’apprentissage;</p> <p>CONSIDÉRANT QU’elle vise à interdire l’utilisation du cellulaire, des écouteurs, montres intelligentes et des autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux des écoles et des centres de</p>

	<p>formation professionnelle des centres de services scolaires où sont dispensés de l'enseignement de l'éducation préscolaire et des services d'enseignement primaire et secondaire, sauf lorsque cette utilisation est requise par les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant, par l'état de santé d'un élève ou par les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;</p> <p>Monsieur Sylvain Gagnon demande le vote. Le président, Alain Gauthier demande aux gens qui sont en faveur de la proposition de lever la main. De même pour ceux qui sont contre et pour ceux qui s'abstiennent. Monsieur Sylvain Gagnon désire s'abstenir.</p> <p>IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Gauthier et appuyé par Madame Isabelle Beaudry :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• que le conseil d'établissement doit définir, sur proposition du directeur de l'école et avec la participation des membres du personnel de l'école, les modalités d'application de ladite directive, et ce, d'ici le 31 décembre 2023;</li> <li>• que la direction de l'école prenne les moyens nécessaires afin de communiquer ces modalités aux élèves et à leurs parents;</li> <li>• que la direction de l'école transmette une copie de cette résolution au Service du secrétariat général du centre de services scolaire dès son adoption.</li> </ul>
<b>6 D)</b>	<b>ÉTAT DES TRAVAUX GRILLE-MATIÈRES 2024-2025</b>
	<p>Un conseil des enseignants extraordinaire aura lieu le 20 novembre concernant la grille-matière 24-25. Il y aura de nouveaux choix de cours en secondaire V. Si la grève perdure au-delà du 12 décembre 2023, un conseil d'établissement spécial s'effectuera en ligne afin d'adopter la grille matière en janvier 2024.</p>

<b>7 -</b>	<b>LES RAPPORTS ET MOTS DES REPRÉSENTANTS</b>
	<b>MOT DU PRÉSIDENT</b>
	Remercie les membres de leur présence et de leur implication.

	<b>MOT DES REPRÉSENTANT DES ÉLÈVES</b>
	<p>Madame Aminah Grace Konate mentionne qu'il manque des casiers dans les vestiaires. Monsieur François Bélanger, directeur d'école, confirme que les casiers ont été livrés et seront posés sous peu.</p> <p>Les élèves s'interrogent à savoir pourquoi cette année ils ne peuvent pas avoir de chandail Mont-Bleu noir ou blanc. Monsieur Bélanger explique qu'il faut liquider les autres avant. L'an prochain, les chandails noirs et blancs seront à nouveau disponibles.</p> <p>Les élèves s'interrogent à savoir s'ils auront un voyage de fin d'année en 23-24. Monsieur Bélanger confirme que les élèves auront un voyage de fin d'année.</p> <p>Les élèves souhaiteraient revoir la ligue de football à Mont-Bleu. Monsieur Bélanger mentionne qu'il a de forte chance pour que le football benjamin revienne en septembre 2024.</p>
	<b>MOT DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ EHDA</b>
	<p>Madame Jacinthe Gauthier annonce qu'elle a été nommée présidente du comité EHDA. Elle indique que le <i>comité régional EHDA Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec, Outaouais, Laurentide</i> se tiendra le <b>4 décembre</b>.</p>
	<b>MOT DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS</b>
	<p>Madame Dagenais mentionne que le comité parent aura lieu la semaine prochaine.</p>
	<b>MOT DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ</b>
	<p>Monsieur Lafortune exprime que la communauté est très heureuse de retrouver son école.</p>
	<b>RAPPORT DU PERSONNEL</b>
	<p>14 nov. : Lab Mobile (exploration professionnelle)  7 nov. : Séance d'information sur système scolaire québécois aux parents immigrants  2 nov. : Fête des morts et peinture de biscuits en forme de tête de mort  31 octobre : Activité d'halloween</p>

**Suivi évolution des déficiences :**

- ✓ Le chauffage devrait être réglée
- ✓ La tour d'eau est maintenant fermée
- ✓ L'ajout de portes sera fait au bloc sportif
- ✓ Remplacement de bornes WIFI
- ✓ Amélioration du système de caméra
- ✓ Le son des cloches a été changé à la suite d'une plainte du voisinage
- ✓ Un plan du nouveau débarcadère sera réalisé
- ✓ Amélioration de l'électricité à l'atelier
- ✓ Porte pour la 4<sup>e</sup> salle commandée
- ✓ Changement des « charmantes » lumières printemps-été 2024
- ✓ Les déneigeurs ont été informés de la présence des conteneurs dans le stationnement et des places limitées pour les employés.

Monsieur Olivier Duciaume-Bertrand propose de faire un suivi des déficiences lors des prochaines séances. La proposition est appuyée par Madame Dagenais.

**Négociation :** Monsieur Rouleau souhaite que les parents du CE offrent leur soutien au personnel scolaire. Monsieur Alain Gauthier propose que les parents écrivent une résolution concernant les négociations actuelles via courriel. Monsieur Rouleau appuie cette proposition.

**Résolution finale adoptée par les parents :**

« Nous, les parents du Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu, prenons position sur la situation de grève possible dans le réseau de l'éducation. Nous souhaitons que le gouvernement du Québec arrive à un terrain d'entente négocié avec les différents syndicats de l'éducation le plus rapidement possible, et ce, afin de minimiser l'impact qu'aurait toute grève sur la réussite éducative de nos élèves. »

<b>9 -</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>
046 – CÉ20231114- 05	<b>L'ordre du jour étant épuisé</b>  <b>EN CONSÉQUENCE</b> , sur proposition de, appuyé par, il est résolu  <b>DE LEVER</b> la séance ordinaire à 21 :05

**Adopté le**

\_\_\_\_\_  
Monsieur Alain Gauthier, président

\_\_\_\_\_  
Monsieur François Bélanger, directeur

\_\_\_\_\_  
Date